

NANTERRE (FRANCE)
7 mai 2024

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 MAI 2024

MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Forvia informe ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale mixte le mardi 30 mai 2024, à 10 heures, au siège social à Nanterre.

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) le 24 avril 2024 et contient l'ordre du jour et le projet du texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires à l'occasion de l'assemblée. L'avis de convocation sera publié au BALO, ainsi que dans le journal d'annonces légales Actu-juridique.fr le 13 mai 2024. Les principales modalités de participation à l'assemblée générale sont rappelées dans ces avis ainsi que dans la brochure de convocation à l'assemblée qui est disponible, depuis ce jour, sur le site internet de la Société.

Les documents précités ainsi que tout autre document et renseignement prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables sont consultables sur le site internet de la Société (www.forvia.com) et/ou disponibles au siège social de la Société ou transmis sur simple demande adressée à Uptevia dans les conditions prévues par la réglementation.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la page internet relative à l'assemblée générale annuelle 2024, accessible sur le site internet du Groupe, qui contient toutes les informations utiles pour cette assemblée :

<https://investors.forvia.com/investisseurs/actionnaires-individuels/assemblees-generales>

Il est précisé que conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, à compter de la convocation jusqu'au cinquième (5ème) jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer les documents visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut, à compter de la convocation et au moins pendant un délai de quinze (15) jours précédant la date de l'Assemblée, prendre connaissance au siège de la Société les documents visés aux articles R.225-83 et L.225-115 du Code de commerce.

PRESSE

Christophe MALBRANQUE

Directeur Influence Groupe
+33 (0)6 21 96 23 53
christophe.malbranque@forvia.com

Iria MONTOUTO

Chargée des Relations Presse du Groupe
+33 (0) 6 01 03 19 89
iria.montouto@forvia.com

ANALYSTES/INVESTISSEURS

Marc MAILLET

Directeur des Relations investisseurs du
Groupe
+33 (0) 1 72 36 75 70
marc.maillet@forvia.com

Sébastien LEROY

Directeur adjoint des Relations
Investisseurs
+33 (0) 1 72 36 78 74
sebastien.leroy@forvia.com

À propos de FORVIA, dont la mission est : « Nous sommes des pionniers de la technologie créant des expériences de mobilité qui comptent pour les gens ».

FORVIA, 7^e fournisseur mondial de technologies automobiles, regroupe les forces technologiques et industrielles complémentaires de Faurecia et HELLA. Avec plus de 290 sites industriels, 76 centres de R&D et 157 000 salariés dont plus de 15 000 ingénieurs R&D répartis dans plus de 40 pays, FORVIA offre une approche unique et globale des défis de l'automobile d'aujourd'hui et de demain. Composé de 6 groupes d'activités et d'un solide portefeuille de propriété intellectuelle de plus de 14 000 brevets, FORVIA a pour objectif de devenir le partenaire privilégié d'innovation et d'intégration des constructeurs automobiles du monde entier. En 2023, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 27,2 milliards d'euros. FORVIA SE est cotée sur le marché Euronext Paris sous le code mnémorique FRVIA et fait partie des indices CAC Next 20, CAC 40 ESG et CAC SBT 1,5°. FORVIA a pour ambition d'être un acteur du changement engagé dans la planification et la réalisation de la transformation de la mobilité. www.forvia.com